



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller René Desrosiers dans le but d'adopter le règlement no 301-2017 modifiant divers éléments du règlement de construction no 253-2011.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE D'ARC, ce 10ième jour du mois de juillet 2017.

**Louise Boivin
Directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 10e jour du mois de juillet 2017, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour de juillet 2017.

**Louise Boivin
Directrice générale et secrétaire-trésorière**